

INFORMATIONS MUNICIPALES 2014 N°3

LA MAIRIE



est ouverte les lundis et jeudis de 16h à 19h.

Tél. : 01 64 00 87 69

Fax : 01 64 00 86 39

Mail : mairie.lechelle@wanadoo.fr

Site Internet : www.lechelle77.fr

Facebook : [Léchelle 77](https://www.facebook.com/Léchelle77)

RANDO VÉLO



Elle a réuni, sous un ciel partagé entre nuages et soleil et un peu de vent, 6 enfants. L'encadrement fut assuré par Annick BONNIVARD, Guillaume BROUCK, Jean-Claude DAMANDE et Guy PAGET. La balade a duré quasiment 1h30 pour 14 kms de Léchelle en passant par Plessis-Pigy, la montée du pont de Richebourg, Cormeron, Lunay et retour à Léchelle. Un goûter fût proposé aux enfants, qui après leurs courageux efforts, l'ont beaucoup apprécié. Les enfants étaient ravis et ils sont partants pour une prochaine rando. Un rendez-vous est déjà fixé pour le 25 octobre 2014.

La première Rando vélo organisée par la commission des jeunes a eu lieu samedi 23 août 2014.

LE MOT DU MAIRE



Après un été où la météo a été plus que capricieuse avec des records de pluie, nous avons tous pris des bonnes résolutions pour cette rentrée de septembre. La belle arrière-saison a donné un peu de baume au cœur pour cette reprise.

J'espère que vous trouverez dans ce journal toutes les informations que vous attendez. Nous essaierons de tenir le rythme de ce journal tous les trimestres afin que vous puissiez prendre connaissance de la vie de notre commune.

Bien Cordialement.

LE TERRAIN OMNISPORT

Si vous désirez jouer au tennis, merci de consulter les employés communaux.

Ce terrain est interdit aux deux roues motorisées.

CINÉMA LE REXY

Le cinéma « LE REXY » de Provins propose un abonnement sans nom valable 2 ans au coût de 50 € pour 10 séances.

Profitez-en !

RUE DE L'ÉGLISE

Comme prévu, la rue de l'église est en sens unique. La circulation s'effectue dans le sens croissant de la numérotation, c'est à dire depuis le pont en allant vers l'église.

Merci de votre compréhension

LES JEUNES

Pour l'été, l'ancien local pompier a été prêté aux jeunes.

Au vu de la bonne conduite des jeunes et de la bonne tenue du local il a été décidé de prolonger ce prêt en sachant que ce local sert aussi d'abri bus.

CARTE DU PROVINOIS

Cette carte que vous pouvez obtenir sans délai en vous présentant à la mairie muni d'un justificatif de domicile et d'une photo, vous permettra de bénéficier de tarifs préférentiels :

- Bibliothèque municipale
- Atelier d'arts plastiques
- Centre aquatique
- Crèche et halte-garderie
- Locations de salles municipales
- Cinéma Le Rexy

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le prochain passage de la société qui effectue la maintenance est prévu pour la semaine 41.

- Signalez en mairie, au conseiller le plus proche ou bien aux employés communaux, tout dysfonctionnement.

TOURNOI DE FOOTBALL

Le 6 septembre 2014 l'A.F.L. (Association Football Léchelloise) a organisé son tournoi annuel. Cette année 6 équipes se sont affrontées et le classement a été le suivant :

1. Sourdon,
2. Jouy Yvron,
3. Chalautre la Grande,
4. Ivry sur Seine,
5. La Saulsotte
6. AFL.

Une tombola et une buvette ont agrémenté toute cette journée.

LE 14 JUILLET

Que de monde en cet après-midi du 14 juillet pour participer aux jeux proposés par la municipalité ainsi qu'à l'apéritif servi ensuite !

Bonne humeur, beau temps et convivialité étaient également au rendez-vous.

Ce fut un plaisir pour les organisateurs.



LES CHIENS

Merci de respecter le voisinage et surtout de ne pas laisser vos animaux déposer leurs déjections près des maisons ou près des voitures, ni même sur le terrain de foot.

Soyez responsables, emportez un canisac avec vous !!

LES ÉCOLES

La rentrée s'est bien passée le 2 septembre. 150 enfants sont inscrits sur l'ensemble du RPI. 47 enfants sont répartis dans les 2 classes de Léchelle.

Une moyenne de 50 enfants fréquente quotidiennement la cantine de notre village.

Prochaines vacances scolaires : du 20 octobre au 2 novembre 2014.

Les horaires scolaires depuis la rentrée sont

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi
8h45	8h45	8h45	8h45	8h45
11h45	11h45	11h45	11h45	11h45
14h	14h		14h	14h
16h15	16h15		16h15	16h15

Les horaires de garderie sont de 16h15 à 18h30. La garderie est payante à partir de 16h30 au coût de 1 €/demi-heure. L'étude dirigée est proposée par les professeurs de Léchelle. Les coûts de la garderie et de l'étude pour les parents sont équivalents. Les parents pourront venir chercher leurs enfants sans attendre la fin de l'étude.

La répartition des classes :

A Saint Martin PS-MS 20 élèves

A Beauchery MS-GS 25 élèves

A Léchelle

CP-CE1 23 élèves

et CE1-CE2 24 élèves

A Villegruis

CE1-CM1 26 élèves

et CM1-CM2 28 élèves

Pour l'année scolaire 2014-2015, le prix du repas de cantine est de 4 €. Votre facture est payable par internet en vous connectant sur le site :

www.tipi.budget.gouv.fr.

ÉTAT CIVIL



Naissance

Julie Niant

3 rue de la Gare
le 11 juillet 2014

Clément OUSSELIN

10 rue Mennerot - Richebourg
le 29 juillet 2014



Mariage

Cidgy YOBOI BROU et Mickaël ROSSI

1 Bis rue de Lunay
le 2 août 2014



Décès

Françoise LECLERE épouse FLEURY

11 rue de la Mairie
le 23 septembre 2014

René JACQUOT

2 impasse des Grillons - Lunay
le 12 octobre 2014

RANDO MARCHÉ A PIED

L'organisation est mise en place ; 2 randonnées ont déjà eu lieu. Si vous êtes intéressés contactez l'association Loisirs et partage au 06-76-89-37-73.

JEU

Dans le village, où se trouve cette inscription : « **POSTE DE SECOURS CONTRE LA SOIF** » ?

Pour être valables, les réponses datées et précisant l'heure de dépôt dans la boîte aux lettres de la mairie, ne devront être déposées **qu'à partir du 27 octobre 2014**. La première bonne réponse gagnera une plancha.

Les membres du conseil sont exclus du jeu et ne vous apporteront aucune aide.

PROTECTION INCENDIE

La rue de la gare, la rue de Villegruis et la rue de Lunay n'étaient pas protégées « incendie »

Ce sera chose faite très prochainement grâce au partenariat passé entre la société VIVESCIA.(le silo) qui dispose personnellement d'une réserve incendie et la mairie.

LES TRAVAUX

- Le radar pédagogique de Richebourg a été déplacé, son efficacité devant être plus importante dans le sens de la descente du hameau.
- La deuxième partie des travaux de Cormeron devrait reprendre en octobre : la circulation sera modifiée pendant quelques jours. Ces travaux concernent le captage des eaux de ruissellement.
- EDF a réparé l'ouvrage écrasé par une voiture en juin rue de la sole (face à la cantine). A la demande du Maire la ligne électrique a été complètement enfouie.

OPERATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous partez en vacances et vous souhaitez la surveillance de votre domicile par la gendarmerie...il vous suffit de vous rendre à la gendarmerie de Villiers St Georges ou à celle de Jouy le Châtel (voir les horaires d'ouverture ci-après), muni de :

- votre CNI ou votre passeport
- votre justificatif de domicile (facture EDF, téléphone etc...)
- vos coordonnées téléphoniques (portable)

LES JOURS ET HEURES D'OUVERTURE
AU PUBLIC DES GENDARMERIES DE
NOTRE ZONE.

PROVINS : accueil fermé

VILLIERS ST GEORGES : du lundi au
samedi : 8h00 -12h00
dimanche : 9h00 – 12h00

JOUY LE CHATEL : du lundi au
samedi : 14h00 -19h00
dimanche : 15h00 – 19h00
téléphone : 01 64 00 00 21

PLU

Le Plan Local d'urbanisme est mis en ligne sur le site de la commune.

www.lechelle77.fr/urbanisme

La loi d'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) [modifie l'article L. 123-1-5](#)

[du code de l'urbanisme](#) et supprime le coefficient d'occupation des sols (COS) ainsi que la possibilité de fixer une superficie minimale des terrains constructibles dans le règlement du plan local d'urbanisme (PLU). La commune est concernée, néanmoins

les autres règles de notre PLU restent en vigueur. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter la mairie

DES HABITANTS DE LÉCHELLE VOUS PROPOSENT LEURS SERVICES !

Coup de Main English
Cours particuliers d'anglais

Mme S. Hamonoux
Professeur indépendant

Coup de Main est là!

06 32 43 04 23
coupdemainenglish@gmail.com



Les Bistrophiles
Société ID cuisine
n° siren 801 605 080

Restaurant / Café / Bar / Épicerie / Traiteur

44 rue du Val - 77160 Provins
01 64 01 46 94

RECENSEMENT 2015

Du 15 janvier au 14 février 2015 aura lieu le recensement de la population à Léchelle.

Pour plus d'informations

www.le-recensement-et-moi.fr

Communiqué



Déclarer un accident causé par un tiers, le bon réflexe

Lorsque vous êtes victime d'un accident engageant la responsabilité d'un tiers, c'est à dire d'une personne physique (un voisin, un automobiliste, le propriétaire d'un chien, un élève, ...) ou d'une personne morale (une entreprise, une administration, un établissement de soins, ...), ayez le bon réflexe : informez votre caisse d'assurance maladie et les professionnels de santé consultés. Ainsi, l'Assurance Maladie, qui rembourse vos dépenses de santé et vous indemnise en cas d'arrêt de travail, se met en relation avec le tiers responsable ou avec sa compagnie d'assurance. Cette démarche permet de récupérer les sommes engagées et ne modifie pas la prise en charge de vos soins.

Pourquoi déclarer un accident causé par un tiers ?

Faire supporter les dépenses des soins au responsable de l'accident qu'il provoque permet de limiter les frais engagés par la collectivité et ainsi contribuer à la sauvegarde de notre système de santé.

Comment déclarer un accident ?

- **Prévenez votre CPAM**, soit par téléphone au 36 46, soit par courrier, soit par courriel. **En Seine-et-Marne, vous avez la possibilité de compléter et d'envoyer votre déclaration en ligne** en vous connectant sur ameli.fr, rubrique « Votre CPAM ».
- **Informez les professionnels de santé consultés** que vous avez été blessé par un tiers afin qu'ils le précisent sur votre feuille de soins.

En 2013, la CPAM de Seine-et-Marne a récupéré près de 19 millions d'euros auprès des assureurs ou des personnes responsables de l'accident.

**Déclarer un accident causé par un tiers, c'est un bon réflexe
pour une assurance maladie en bonne santé !**

Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne - Septembre 2014
Contact presse : communication@cpam-melun.cnamts.fr

Nouveauté : télécharger une attestation de paiement sur www.lassuranceretraite.fr

Paris, le 6 octobre 2014

Le service en ligne « Je souhaite être informé sur mes paiements » évolue. Les retraités peuvent désormais télécharger et imprimer leur attestation de paiement directement de chez eux. Pourquoi demander une attestation de paiement ? Pour quelles raisons faut-il la télécharger en ligne ?

Pour quoi ?

Il s'agit d'un justificatif de ressources utile pour la constitution de nombreux dossiers, comme par exemple une demande de couverture maladie universelle, d'allocations familiales, d'aides sociales, de renouvellement de carte de séjour ou de location d'un bien.

Pour qui ?

Toute personne bénéficiant d'une retraite versée par l'Assurance retraite.

3 bonnes raisons de télécharger une attestation de paiement en ligne

C'est simple

Le retraité n'a plus besoin de se déplacer ou de téléphoner ! En quelques clics, il fait sa demande depuis son ordinateur. Il peut choisir le type d'attestation et la période souhaitée.

C'est rapide

Désormais dans un délai maximum de 4 jours, l'attestation est générée contre une dizaine de jours pour un envoi par courrier. Un courriel informe le retraité dès que son attestation est imprimable sur son espace personnel.

C'est sécurisé

Le téléchargement de l'attestation de paiement s'effectue à partir de l'espace personnel du retraité, accessible après authentification avec les codes d'accès (numéro de sécurité sociale et mot de passe personnalisé).

L'attestation de paiement imprimée depuis l'espace personnel est contractuelle et recevable par les autres administrations (caisse primaire d'assurance maladie, caisse d'allocations familiales, etc.).

Pour accéder à ce service le retraité doit, au préalable, avoir activé son espace personnel sur www.lassuranceretraite.fr



S'informer sur sa retraite et la gérer à distance, c'est pratique, accessible 24h/24h et gratuit !

Grâce à « Mon espace personnel », les salariés peuvent consulter leur relevé de carrière, calculer leur âge de départ, simuler le montant de leur future retraite, etc. Quant aux retraités, ils peuvent consulter leurs 3 derniers paiements, imprimer leur attestation de paiement.

Comment activer son espace personnel ? C'est très simple, il suffit de se munir de son numéro de sécurité sociale et d'une adresse électronique et de se connecter à www.lassuranceretraite.fr. **Tous les services en ligne proposés par l'Assurance retraite sont sécurisés et gratuits.**

Contact presse
Cécile Moreschi
cecile.moreschi@cnav.fr
Tél : 01 55 45 55 67



Calendrier scolaire 2014-2015

	Zone A	Zone B	Zone C
	Académies : Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg	Académies : Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles
RENTRÉE DES ENSEIGNANTS (*)	Reprise : lundi 1^{er} septembre 2014		
RENTRÉE SCOLAIRE DES ÉLÈVES	Reprise des cours : mardi 2 septembre 2014		
VACANCES DE LA TOUSSAINT	Fin des cours : samedi 18 octobre 2014 Reprise des cours : lundi 3 novembre 2014		
VACANCES DE NOËL	Fin des cours : samedi 20 décembre 2014 Reprise des cours : lundi 5 janvier 2015		
VACANCES D'HIVER	Fin des cours : samedi 7 février 2015 Reprise des cours : lundi 23 février 2015	Fin des cours : samedi 21 février 2015 Reprise des cours : lundi 9 mars 2015	Fin des cours : samedi 14 février 2015 Reprise des cours : lundi 2 mars 2015
VACANCES DE PRINTEMPS	Fin des cours : samedi 11 avril 2015 Reprise des cours : lundi 27 avril 2015	Fin des cours : samedi 25 avril 2015 Reprise des cours : lundi 11 mai 2015	Fin des cours : samedi 18 avril 2015 Reprise des cours : lundi 4 mai 2015
VACANCES D'ÉTÉ (**)	Fin des cours : samedi 4 juillet 2015		

(*) Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de préréentrée.

(**) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

Arrêté du 21 janvier 2014 - JO du 24 janvier 2014